

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/261

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande d'emménagement de Madame WADIN Léa en date du 06 octobre 2022,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'interdire le stationnement afin de procéder à un emménagement devant le 13 rue Ghesquière à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules, le mercredi 02 novembre 2022, de 08h00 à 19h00 devant le 13 rue Ghesquière à SAINGHIN-EN-WEPPE. L'emplacement sera neutralisé devant cette habitation afin de permettre à la demandeuse de stationner d'une camionnette.

ARTICLE 2 : La zone devra être sécurisée pour le demandeur et le stationnement face à l'habitation sera strictement interdit. Le demandeur se chargera d'avertir les riverains pour l'emménagement.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame WADIN Léa,
Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 19 octobre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

